

Emploi saisonnier

**Agent de Surveillance de la Voirie Publique (A.S.V.P.)
Assistant Temporaire de Police Municipale (A.T.P.M.)
Du 02/06 AU 31/08/25**

Placé sous l'autorité du Responsable de la Police Municipale, l'A.S.V.P. / A.T.P.M. assure la surveillance des voies publiques, fait respecter la réglementation et assiste les Policiers Municipaux dans leurs missions de prévention et de maintien de l'ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques.



Missions principales :

- Assurer la surveillance des voies publiques :
 - Renseigne et oriente les usagers des voies publiques
 - Surveille et relève les infractions à l'arrêt et au stationnement des véhicules
 - Veille à la propreté des espaces publics
 - Participe à des missions de prévention aux abords des bâtiments et lieux publics
- Effectuer quotidiennement les navettes courriers entre les différents services de la commune
- Assurer la mise en place et la surveillance du marché dominical, faire respecter la réglementation.
- Participer aux patrouilles pédestres, en vélo ou Véhicule Léger
- Assister les policiers municipaux dans leur missions

Le profil recherché :

- Connaître l'administration communale
- Maîtriser les outils bureautiques
- Disponibilité, ponctualité, réactivité
- Bonne condition physique
- Grand sens du relationnel, de la médiation et capacité à gérer les situations difficiles
- Sens de l'organisation, rigueur
- Savoir rendre compte auprès de la hiérarchie
- Respect de la déontologie, sens du service public
- Discrétion et confidentialité
- Titulaire du Permis B

Contrat et temps de travail :

Contrat à Durée Déterminée rémunéré à l'heure effective au grade d'adjoint administratif ou technique.

Horaires de travail variables selon planning basé sur 7 heures par jour et organisé du lundi au dimanche (2 jours de repos par semaine). L'emploi du temps peut être modifié selon les nécessités de services notamment au vu des soirées et manifestations estivales.

Formulaire de candidature, CV et lettre de motivation
à transmettre avant le 21 février 2025.

À l'attention de M. Le Maire - Mairie de Larmor-Plage
4 avenue des 4 frères Le Roy-Quéret - 56 260 Larmor-Plage
ou par mail à personnel@larmor-plage.com